

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 00375 Numéro SIREN : 315 332 171 Nom ou dénomination : ARTHAUD & ASSOCIES LYON

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2020 sous le numéro de dépôt B2020/011366

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/011366**
n°de gestion : **1979B00375**
n°SIREN : **315 332 171 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 19/05/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ARTHAUD & ASSOCIES LYON - Société par actions simplifiée
73 rue François Mermet 69160 Tassin-la-demi-lune -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5460628

11368

Désignation de l'entreprise : SAS ARTHAUD & ASSOCIES LYON		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 73 RUE FRANCOIS MERMET		69160 TASSIN LA DEMI LUNE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 31533217100034		Néant ☐	
		Exercice N clos le, 30092019	
		N-1 30092018	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SAS ARTHAUD & ASSOCIES LYON

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100.....000.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	259 991	259 991
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	114 475	39 467
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	186 259	275 007
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	670 725	684 466
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	210 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	210 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	591 974	582 223
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	60 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	245 288	238 267
	Dettes fiscales et sociales	DY	647 428	595 279
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	58 939	15 265
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	831 906	731 546
	TOTAL (IV)	EC	2 435 534	2 162 580
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 316 259	2 847 046
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 992 637	1 696 812
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ARTHAUD & ASSOCIES LYON

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	3 992 425	FH	21 251	FI	2 684 184
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 992 425	FK	21 251	FL	2 684 184
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	3 332
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 912
	Autres produits (1) (11)					FQ	6
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 689 434
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	930 473
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	45 149
	Salaires et traitements*					FY	1 040 798
	Charges sociales (10)					FZ	395 309
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	62 746
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	10 740
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	227
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 485 443
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	203 991
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	75 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	465
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	334
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	75 799
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 703
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	7 703
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	68 096
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	272 088

Désignation de l'entreprise : SAS ARTHAUD & ASSOCIES LYON

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	18 338	6 437
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	78 925	103 300
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	97 264	109 737
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	82 611	34 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	97 835	30 100
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	35 698	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	216 145	64 100
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(118 881)	45 637
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	45 271	42 718
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 228 578	2 874 970
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 042 319	2 599 963
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	186 259	275 007
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	60 472	75 465
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	8 631	3 974
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	10 448	1 812
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	5 089	70
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Cf état annexe		216 144		97 264
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS ARTHAUD & ASSOCIES LYON

73 RUE FRANCOIS MERMET

69160 TASSIN LA DEMI LUNE

ANNEXE DU 01/10/2018 AU 30/09/2019

ARTHAUD ET ASSOCIES LYON

73 Rue François Mermet

69160 Tassin-la-Demi-Lune

04 37 41 62 50

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Le total du bilan avant répartition de l'exercice est de 3 316 258.55 Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 013 676.32 Euros dégage un bénéfice de 186 258.85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous vous informons de la fusion-absorption de la société Caudirex, filiale d'Arthaud & Associés, à la date du 26 décembre 2018, avec effet rétroactif au 01/10/2018.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

La 3ème Loi de Finances Rectificative pour 2012 a instauré un Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) qui a pour objet d'améliorer la compétitivité des entreprises en diminuant le coût du travail de certains salariés. En substance, le CICE correspond à une aide de l'Etat, en contrepartie de laquelle l'entité engagera des dépenses lui permettant d'accroître sa compétitivité. Dans ce cadre, et conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), la société a choisi de comptabiliser le CICE en déduction des charges auxquelles elle est liée, autrement dit en déduction des charges de personnel. Le montant du CICE comptabilisé dans les comptes au 30 septembre 2019 en fonction des salaires déjà comptabilisés (hors provision pour congés payés), s'élève à 11 869.00 €.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Conformément aux dispositions légales, l'utilisation du CICE a été consacrée aux investissements, au développement de nouveaux marchés et au renforcement du fonds de roulement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	49 542		1 100 150
Installations générales agencements aménagements divers	97 434		201 869
Matériel de transport	133 162		143 418
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	146 990		79 523
TOTAL	377 587		424 810
Autres participations	1 103 187		27 520
Autres titres immobilisés			30
Prêts, autres immobilisations financières	13 194		190 114
TOTAL	1 116 381		217 664
TOTAL GENERAL	1 543 510		1 742 624

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		95 200	1 054 492	1 054 492
Installations générales agencements aménagements divers		183 545	115 759	115 759
Matériel de transport		49 529	227 052	227 052
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		43 784	182 730	182 730
TOTAL		276 858	525 540	525 540
Autres participations		925 766	204 940	204 940
Autres titres immobilisés			30	30
Prêts, autres immobilisations financières		185 114	18 194	18 194
TOTAL		1 110 880	223 164	223 164
TOTAL GENERAL		1 482 938	1 803 196	1 803 196

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	48 049	5 181	3 800	49 430
Installations générales agencements aménagements divers	62 375	192 949	183 545	71 779
Matériel de transport	78 018	58 944	43 094	93 868
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	112 096	72 843	43 784	141 156
TOTAL	252 489	324 736	270 423	306 802
TOTAL GENERAL	300 538	329 917	274 223	356 232

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	5 181				
Instal.générales agenc.aménag.divers	192 949				
Matériel de transport	58 944				
Matériel de bureau informatique mobilier	72 843				
TOTAL	324 736				
TOTAL GENERAL	329 917				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		210 000			210 000
TOTAL		210 000			210 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	23 641	91 452	43 174		71 919
TOTAL	23 641	91 452	43 174		71 919
TOTAL GENERAL	23 641	301 452	43 174		281 919
Dont dotations et reprises d'exploitation		301 452	43 174		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	35 920	35 920	
Autres immobilisations financières	18 194		18 194
Clients douteux ou litigieux	94 928	94 928	
Autres créances clients	908 614	908 614	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 872	2 872	
Impôts sur les bénéfices	45 745	45 745	
Taxe sur la valeur ajoutée	45 693	45 693	
Débiteurs divers	73 086	73 086	
Charges constatées d'avance	31 600	31 600	
TOTAL	1 256 651	1 238 457	18 194

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 465	4 465		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	587 509	144 612	442 897	
Fournisseurs et comptes rattachés	245 288	245 288		
Personnel et comptes rattachés	238 972	238 972		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	160 243	160 243		
Taxe sur la valeur ajoutée	229 618	229 618		
Autres impôts taxes et assimilés	18 595	18 595		
Groupe et associés	60 000	60 000		
Autres dettes	58 939	58 939		
Produits constatés d'avance	831 906	831 906		
TOTAL	2 435 534	1 992 637	442 897	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	130 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	139 839			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	200.0000	500			500

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production).

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	27 888	100.00
Logiciels	21 654	33.33
Fonds commercial	690 348	
Clientèle	314 602	

Evaluation des immobilisations corporelles

La société ne dépassant pas deux des trois seuils suivants (total du bilan : 3 650 000 E, chiffre d'affaires : 7 300 000 E, nombre de salariés : 50) a retenu pour les immobilisations non décomposables, la durée d'usage et non la durée réelle pour calculer les plans d'amortissements.

Aucune immobilisation nécessitant une décomposition n'a été identifiée. L'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 n'a en conséquence aucun impact significatif sur les comptes.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production).

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau / informati	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Néant.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Néant.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Néant.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	16 154
Autres créances	12 713
Disponibilités	918
Total	29 785

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 465
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 462
Dettes fiscales et sociales	284 321
Autres dettes	4 408
Total	333 655

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	31 600
Total	31 600
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	831 906
Total	831 906

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	12
Agents de maîtrise et techniciens	28
Total	40

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	7 270	60 622
Dont entreprises liées		60 472

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	350 411	83 737
Résultat exceptionnel (hors participation)	-118 881	-33 287
Résultat comptable (hors participation)	186 259	50 450

Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à l'article R123-198-9 du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1390 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		196 000
Caution solidaire GVGM ST GENIS pour Crédit M	28 000	
Caution solidaire titres Médiane Expertise	168 000	
Total (1)		196 000
(1) dont concernant les participations		196 000

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Les engagements de retraites et assimilés sont évalués chaque année, suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- taux d'actualisation : 1.2 %,
- taux de rotation du personnel : faible pour les cadres, moyen pour les non-cadres
- âge conventionnel de départ : 62 ans,
- condition de départ : départ volontaire,
- droits acquis : convention collective de l'entreprise qui s'applique,
- taux d'augmentation des salaires (annuel) : 1.25%.

La société gère les indemnités allouées à ses salariés partant à la retraite selon un régime à prestations définies interne.

Les droits des salariés prévus par la convention collective applicable à l'entreprise ne sont pas provisionnés dans les comptes. Les indemnités de départ en retraite qui en découlent sont prises en charge lors de leur règlement.

Le montant du passif social est de 38 143.75 euros au 30-09-2019.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ARTHAUD & ASSOCIES LYON

30/09/2019

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15, PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SAS Club A&A	2 600	37 774	100,00					21 208	-7 500	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- SAS ARTHAUD & ASSOCIES SAINT	120 000	319 730	49,92					928 480	152 280	59 900
- SARL ARTHAUD & ASSOCIES ROAN	10 000	49 578	49,00					192 302	49 578	
- SARL ARTHAUD ET ASSOCIES LIM	20 000	255 794	49,00			15 920		588 142	83 216	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

ARTHAUD & ASSOCIES LYON

Société par actions simplifiée d'expertise-comptable

Au capital de 100.000 €

73, rue François Mermet

69160 TASSIN LA DEMI -LUNE

315 332 171 RCS LYON

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

SOUMISE A L'ASSOCIEE UNIQUE PAR LE PRESIDENT

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé qui s'élève à + 186.258,85 €, de la manière suivante :

- En totalité à la distribution d'un dividende à l'associée unique,
- Augmenté d'une somme de 13.741,15 € à prélever sur le compte « Autre réserves » qui se trouve ainsi ramené de + 114.474,64 € à + 100.733,49 €, ce qui représente un dividende d'un montant global de 200.000 €.

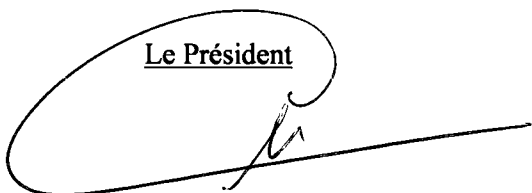
Le dividende de 200.000 € est mis en paiement à compter de ce jour au siège social.

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. relatif à l'obligation d'indiquer la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement et de ceux non éligibles à cet abattement Nous vous rappelons les répartition de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices sociaux

Exercices	Montant de la distribution	Revenus éligibles A l'abattement
30 septembre 2018	200.000 €	200.000 €
30 septembre 2017	220.000 €	220.000 €
30 septembre 2016	180.000 €	180.000 €

CETTE DECISION A ETE PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 30 DECEMBRE 2019.

Le Président



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

ARTHAUD & ASSOCIES LYON

73, rue François Mermet
69 160 TASSIN LA DEMI LUNE

S.A.S. au capital de 100 000 €
315 332 171 RCS

SAGEC AUDIT

*Société par Actions Simplifiée au capital de 80 000 €
RCS de Saint Etienne : 515 375 541 Code APE : 6920Z*

21 Boulevard Lachèze 42 600 MONTBRISON
Tél. : 04 77 52 78 10 Fax : 04 77 52 78 19
contact@sagec-audit.com



Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

**ARTHAUD & ASSOCIES
LYON**
*Comptes Annuels
Exercice clos le 30 septembre 2019*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société : ARTHAUD & ASSOCIES LYON
Exercice clos le 30 septembre 2019

A l'associée unique de la société ARTHAUD & ASSOCIES LYON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARTHAUD & ASSOCIES LYON relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

ARTHAUD & ASSOCIES**LYON***Comptes Annuels**Exercice clos le 30 septembre 2019*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

ARTHAUD & ASSOCIES

LYON

Comptes Annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montbrison, le 14 décembre 2019,

Le Commissaire aux comptes

SAGEC AUDIT



Pascal GENEVRIER

Associé